

SECTION DE LA MOSELLE

**TABLEAU D'AVANCEMENT : CADRE C AAP 1<sup>ère</sup> classe – AAP 2<sup>ème</sup> classe Année 2011  
FILIERE FISCALE**

**CAP Locale du 19/04/2011  
DECLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président de la CAPL,

FO DGFIP tient à affirmer, une nouvelle fois, que les propositions transmises par l'Administration en vue de l'accession, par Tableau d'Avancement, au Grade d'Agent Administratif Principal (AAP) 1<sup>ère</sup> classe et 2<sup>ème</sup> classe ne sont pas satisfaisantes.

Pour les agents de la catégorie C, la nouvelle architecture des échelles de rémunération résultant des accords JACOB de 2006 ne répond pas aux revendications de FORCE OUVRIERE car elle ne bénéficie pas à l'ensemble des agents C.

En effet seuls quelques échelons profitent d'une augmentation de points d'indice.

**C'est pourquoi FO revendique un 8<sup>ème</sup> échelon pour tous les agents C.**

**Cette mesure permettrait aux agents C AAP 1<sup>ère</sup> classe au 7<sup>ème</sup> échelon depuis 4 ans de bénéficier d'un gain indiciaire net de 14 points.**

**Notre ministre F. Baroin comme annoncé aux organisations syndicales le 10/03/2011 devra concrétiser sa réponse positive à cette revendication dans les meilleurs délais.**

S'agissant de la CAPL de ce jour, et au cas présent des tableaux d'avancement, FO-DGFIP dénonce :

Le discours TROMPEUR tant de notre Ministre que du Directeur général sur l'augmentation significative du volume de promotions « volet social de la mise en place de la DGFIP ».

En effet, la déclinaison au niveau de la filière fiscale de la décision ministérielle du 27/03/2008 portant le volume de promotions pour la catégorie C de 27% à 33% se traduit au niveau national par :

- pour le passage au grade d'AAP 1<sup>ère</sup> classe : 1638 agents promus en 2010 contre 2081 agents promus en 2009

**Pour ce grade l'année 2010 a marqué à nouveau une baisse significative du nombre des promotions offertes (-443 promotions par rapport à 2009)**

- pour le passage au grade d'AAP 2<sup>ème</sup> classe la diminution année après année du nombre de promotions offertes se poursuit : (323 en 2010 contre 1082 en 2005)

Ces promotions réduites résultant à la fois des suppressions massives d'emplois C et de la baisse des recrutements en catégorie C portent un nouveau coup dur à la catégorie C.

Pour FO-DGFIP le tableau d'avancement doit obéir aux seuls critères des conditions statutaires.

Ces promotions réduites en nombre d'agents plaident en ce sens.

C'est pourquoi nous condamnons l'instauration des contingentements de grades résultant des restrictions budgétaires qui réduisent fortement le volume des promotions.

**Par ailleurs FO-DGFIP revendique pour tous une revalorisation indiciaire de 60 points ainsi que la création de grades de fin de carrière.**

Cette revendication trouve d'autant plus sa légitimité avec la polyvalence et la polyvalence exigées des agents dans le cadre des réformes de structures imposées et ne serait que justice eu égard aux revalorisations et primes accordées à l'encadrement supérieur.